

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2024

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA
FRANCE - (N° 2321)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF60

présenté par
M. Jean-Philippe Tanguy

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:

Avant le 31 décembre 2024, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant l'opportunité de créer, au sein de l'autorité des marchés financiers, un service dédié à la protection des petites et moyennes entreprises françaises ouvrant leur capital.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement d'appel vise à étudier l'opportunité de la création d'un service, au sein de l'AMF, dédié au conseil et la prévention de la prédation de PME françaises ouvrant leur capital.